AR Prefecture

005-210501839-20220809-2022_095-DE

Reçu le 11/08/2022 Publié le 11/08/2022

Département des

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

HAUTES-ALPES

Arrondissement EXTRAIT DU REGISTRE
de BRIANCON DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 août 2022

Date de la

Convocation :L'an deux mille vingt-deux, le neuf août à dix-huit heures,4 août 2022le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire àDate d'Affichage :la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

11 août 2022

Objet: Délibération n° 2022-095

Association les Loustics : avenant à la convention de mise à disposition d'un véhicule pour la

livraison de repas.

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 12 - Nombre de pouvoirs: 2

<u>Etaient présents</u>: MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

<u>Étaient représentés</u>: Mme AUGIER Laetitia par Mme GRANET Céline, M. COULOM Nicolas par M. FINE Sébastien.

Absent excusé : M. LAURENT Sylvain

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Vu les délibérations n° 2017-053 en date du 29/05/2017 et n° 2019-108 du 02/10/2019 relative à la mise à disposition d'un véhicule à l'association les Loustics pour la livraison de repas à destination de la crèche « La Durance » située à Briançon,

CONSIDERANT qu'il convient de réviser les tarifs qui s'appliquent à cette mise à disposition de véhicule,

VU le projet d'avenant à la convention passée entre la commune et l'association les Loustics ci-annexé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l'exposé de M. le Maire
- ➤ **APPROUVE** les termes du projet d'avenant à la convention annexé à la présente délibération.
- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant avec l'association les loustics.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE